

LE BULLETTIN PORTNEUF-SUR-MER

Février 2009

PLAISIRS
D'HIVER

Pour une troisième année, la semaine d'activités « Plaisirs d'hiver » est de retour pour le plaisir des petits et des grands !

Avec la collaboration d'organismes comme la Maison des Jeunes et les Chevaliers de Colomb ainsi qu'avec le support financier de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf, de Kino-Québec et de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, le comité organisateur vous offre une programmation variée et entièrement gratuite !

Le dépliant comportant la programmation vous a été envoyé par la poste la semaine dernière. Pour renseignements : 418-238-2158 ou 418-238-2642.

BIENVENUE À TOUS DU 26 FÉVRIER AU 6 MARS
À PORTNEUF-SUR-MER !



DÉNEIGEMENT DES RUES ET VOIRIE : AVIS IMPORTANT

Suite à des plaintes concernant le déneigement de la rue Principale, nous désirons vous informer que vous devez communiquer avec le ministère des Transports à ce sujet car ce dernier est toujours responsable du déneigement de cette rue.

En ce qui concerne le déneigement des rues municipales ou de tout autre sujet concernant la voirie municipale, vous devez communiquer avec l'inspecteur municipal, monsieur Patrice Tremblay au 418-238-2642 ou au 418-238-2795. Nous vous remercions de votre collaboration.



Les Centre Internet de la Haute-Côte-Nord dont celui de Portneuf-sur-Mer offrent :

- Un accès à des ordinateurs performants
- Un accès à Internet
- Des logiciels de traitement de texte
- Des graveurs CD/DVD
- Des WebCam
- Un accès à la numérisation de photos et de documents
- De l'impression à faible coût
- Plusieurs documents d'initiation disponibles
- Des initiations diverses
- Des références

Pour plus de renseignements : 418-233-3495

Le centre internet de Portneuf-sur-Mer a été relocalisé temporairement au Chalet des Sports pendant la rénovation de la bibliothèque municipale.






Offre pour les organismes de la Municipalité

La Municipalité désire se départir d'un télécopieur Canon Laser Class 5000. Les organismes reconnus par la Municipalité qui auraient besoin de cet équipement doivent :

- Faire parvenir une demande adressée à la Municipalité au plus tard le 13 mars 2009 ;
- Ne pas déjà posséder un tel équipement fonctionnel.

Si plusieurs demandes sont présentées, il y aura tirage au sort.

Quoi récupérer dans le bac bleu?

	Matières ACCEPTÉES	Matières REFUSÉES
Papier 	Journaux, circulaires et sacs de papier Papier à lettres (même avec agrafe) Enveloppes (même avec fenêtre) Catalogues, revues et magazines (sur papier glacé ou non) Livres et annuaires Chemises de classement (sans pièce métallique)	Papiers et cartons souillés Mouchoirs, papiers hygiéniques et essuie-tout Papiers carbonés Papiers plastifiés Autocollants, photographies, papiers peints, Papiers d'emballage métalliques
Carton 	Boîtes et emballages de carton, Contenants de jus ou de lait Contenants de type « tetra-pak », souvent marqués par  Tubes et rouleaux de carton (d'essuie-tout et de papier hygiénique)	Cartables, contenant de carton avec intérieur en métal et autres objets composés de plus d'une sorte de matières Enveloppes matelassées Couches
Verre 	Contenants de verre de toutes formes et de toutes les couleurs, incluant les bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées et les contenants de verre tout usage pour les aliments (et ce, avec ou sans étiquettes) Exemples : pots de marinade, bouteilles de vin, etc.	Cristal, pyrex, verre à boire et vaisselle Vitre, miroirs, pare-brise Porcelaine et céramique Ampoules électriques et tubes fluorescents Fibre de verre
Métal / Aluminium 	Boîtes de conserve avec ou sans étiquettes Couvercles et bouchons en métal (par exemple, capsule de bière et couvercle du pot de cornichons) Canettes (consignées ou non) Assiettes, feuilles et autres objets d'aluminium.	Contenants sous pression de type aérosols, bonbonnes de gaz propane, pièces d'automobiles ou de bicyclettes, ferraille, tuyaux, feuilles de métal, fils électriques, clous et vis, outils de bricolage et de jardinage, petits et gros appareils électroménagers.
Plastique 	Contenants, pots et bouchons en plastique rigide. <i>Recherchez un triangle formé de trois flèches. À l'intérieur de ce triangle se retrouve un chiffre de 1 à 7. Ce chiffre vous indique le type de plastique utilisé pour fabriquer le contenant.</i> Les contenants acceptés sont ceux qui portent les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 (contenants alimentaires, contenants de boissons, de produits ménagers, contenants pour soins de santé, etc.).  PETE HDPE V LDPE PP Other	Plastiques non identifiés par un logo de recyclage (triangle constitué de trois flèches à l'intérieur duquel on retrouve un chiffre de 1 à 7) Plastiques numéro 6 (ex: styromousse, plateaux à viande et certains contenants de plats préparés)  Sacs (d'épicerie, à pain, à lait, même s'il est bien identifié recyclable et a le bon numéro) Contenants de peinture et d'huile Cordes, sacs de céréales, tubes dentifrices, jouets et outils Stores horizontaux et verticaux, toiles de piscines Objets en caoutchouc (boyaux d'arrosage, bottes de pluie) Produits biomédicaux (seringues, tubulures, etc.)

Soyons éco-efficaces ! Pour bien participer à la collecte des matières recyclables, il faut aplatir les boîtes de carton, séparer les bouchons des contenants avant de les mettre dans le bac, rincer légèrement les contenants qui ont été souillés par des résidus alimentaires ou de la saleté et tout déposer en vrac dans notre bac bleu (n'emballez pas vos matières recyclables dans des sacs de plastique). Bonnes collectes !

Merci de votre collaboration!



COMMUNIQUÉ

Inscription des projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II

La MRC de La Haute-Côte-Nord informe les organismes intéressés à réaliser des activités en milieu forestier à des fins sylvicole, faunique, récréative ou environnementale ou des études portant sur la deuxième et la troisième

transformation du bois, que les formulaires d'inscription au Volet II du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* sont maintenant disponibles.

Ce programme du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Haute-Côte-Nord pour son territoire, permet la réalisation de projets d'aménagement forestier qui visent la mise en valeur et le développement des ressources du milieu forestier.

Les organismes intéressés à présenter une demande d'aide financière doivent faire parvenir celle-ci à la MRC, au plus tard le mardi 31 mars 2009. Les formulaires d'inscription ainsi que les conditions et modalités du programme sont disponibles sur le site Web de la MRC ou encore au bureau de la MRC ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités de La Haute-Côte-Nord. Pour plus d'information, veuillez contacter M. William Lebel au 418 233-2102 ou au 1 866 228-0223.

Source : Alain Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier
MRC La Haute-Côte-Nord

Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) GOT 1K0 Tél. : (418) 233-2102

Télec. : (418) 233-3010 Courriel : info@mrchn.qc.ca

PROCHAINE ASSEMBLÉE MUNICIPALE :

MARDI, 10 MARS, 19 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL :

DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 15 À 12 ET DE 13 H À 16 H 30 ET LE VENDREDI DE 8 H 15 À 12 H

HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

FERMÉE POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE PENDANT LES RÉNOVATIONS.

REPERTOIRE

BUREAU MUNICIPAL :	238-2642
TELECOPIEUR :	238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	238-2795
CHALET DES SPORTS :	238-2158
L'ACCUEIL :	238-2994
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :	238-5303
SURETE DU QUEBEC :	587-2238
SALLE MUNICIPALE :	238-5402

PROBLEMES IMPORTANTS : 238-2795
SECURITE CIVILE : 295-4903
CROIX ROUGE : 1-877-362-2433

**URGENCES
POLICE – FEU-
AMBULANCE**

911